



## Mariage gay avec un enfant

Par **JojoFafa**, le **26/07/2018 à 15:33**

Bonjour, Je me marie avec mon compagnon (je suis un homme). Nous avons acheté une maison dont nous sommes propriétaires à 50/50. Depuis, nous avons eu un enfant qui est celui de mon futur mari. Comment faire pour que je sois protégé et pouvoir garder la maison en cas de décès ? Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **26/07/2018 à 16:07**

Bonjour, Exactement de la même façon que le ferait un couple hétérosexuel marié. Voyez donc un notaire.

Par **Visiteur**, le **26/07/2018 à 17:13**

Bonjour, Vous ne pourrez pas conserver l'intégralité de cette maison, du fait de la présence d'un héritier réservataire. Avec un notaire, procédez à une donation au dernier vivant qui laissera le choix au survivant du couple, entre usufruit partiel ou total sur la succession du premier décédé.

Par **JojoFafa**, le **26/07/2018 à 20:14**

Merci sommes nous obligé de le faire avant le mariage ou peut on le faire après?

Par **Visiteur**, le **26/07/2018** à **21:06**

En même temps (contrat de mariage) ou après, mais attention...  
Un époux peut à tout moment révoquer la donation au dernier vivant qu'il a consentie à son conjoint (tout en restant lui-même éventuellement bénéficiaire de la donation qui lui a été accordée).  
Une exception à ce principe : lorsque la donation a été consentie par contrat de mariage.  
Dans tous les cas, le recours au notaire est obligatoire car pour être valable, la donation entre époux doit être établie par acte notarié.